

PROFESSEUR-E EN THÉÂTRE
(Création scénique interdisciplinaire)

Le Département de littérature, théâtre et cinéma désire pourvoir un poste de professeur-e en création scénique interdisciplinaire, sous réserve du financement d'un poste stratégique par l'Université Laval.

FONCTIONS

La personne titulaire de ce poste devra :

- Enseigner aux trois cycles dans le domaine du théâtre et des arts de la scène ;
- Encadrer des étudiants aux trois cycles et diriger des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat ;
- Mener des activités de recherche-crédation dans le domaine du théâtre et des arts de la scène ;
- Participer au bon fonctionnement des programmes de théâtre, au premier cycle, et de littérature, arts de la scène et de l'écran, aux 2^e et 3^e cycles ;
- Participer aux activités de recherche-crédation du Laboratoire des nouvelles technologies de l'image, du son et de la scène (LANTISS) et au développement de celui-ci ;
- Prendre part aux activités départementales et universitaires.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Doctorat (ou l'équivalent) dans le domaine du théâtre ou des arts de la scène ;
- Expérience de l'enseignement du théâtre ou des arts de la scène au niveau universitaire ;
- Réalisations reconnues tant sur le plan théorique que sur le plan pratique dans le domaine de la création scénique ;
- Aptitude à travailler en équipe.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la convention collective en vigueur.

ENTRÉE EN FONCTION : le 1er janvier 2019

Faire parvenir sa candidature accompagnée d'un curriculum vitæ, du nom et des coordonnées de trois répondants et d'une description des réalisations avant le 10 octobre 2018, **par courriel** (postetht@lit.ulaval.ca), à l'attention de :

Monsieur François Dumont
Directeur
Département de littérature, théâtre et cinéma
Université Laval
Québec

Valorisant la diversité, l'Université Laval invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées. La priorité sera toutefois accordée aux personnes ayant le statut de citoyen canadien ou de résident permanent.